

INFO MUTUALITÉ

Ouverture d'une agence à Evere

/// Afin de mieux vous servir, la MC Saint-Michel ouvre une nouvelle agence à Evere, et quitte le numéro 298a de la chaussée d'Helmet pour s'installer rue Henri Conscience, au numéro 163, à partir de ce lundi 7 novembre.

Nous passons juste de l'autre côté de la chaussée de Haecht, tout près de l'église Notre-Dame Immaculée, à deux pas de la Maison communale d'Evere.



>> Les heures d'ouverture restent les mêmes :

- Lundi : 9h-13h et 14h-16h
- Mardi : uniquement sur rendez-vous
- Mercredi : 9h-13h et 14h-16h
- Vendredi : 9h-13h

>> Nouvelle adresse :

Avenue Henri Conscience 163
1140 EVERE

Autres agences à proximité :

- GEORGES HENRI : avenue Georges Henri 244
- COLIGNON : rue Royale Sainte-Marie 200
- MEISER : avenue Rogier 348

Remboursements

La MC intervient jusqu'à 25 EUR pour vos vaccins

Les mois les plus froids approchent ; il est temps de penser à se protéger contre les maladies habituelles de l'hiver, dont la grippe. C'est aussi le moment de rappeler que la Mutualité Saint-Michel intervient dans le coût des vaccins et traitements désensibilisants pour un montant de 25 EUR maximum par année civile et par bénéficiaire.

Concrètement

Peu importe votre âge, la MC Saint-Michel interviendra dans le coût de vos vaccins et traitements désensibilisants. Bien entendu, vous ne pourrez prétendre à cette intervention que lorsque vous aurez effectivement fait l'acquisition du vaccin. Cette intervention ne vaut pas pour les vaccinations gratuites effectuées dans les réseaux de vaccination de la petite enfance suivant le calendrier vaccinal de base, ni pour les vaccins gratuits effectués dans le cadre de la médecine du travail, ni pour tout autre vaccin gratuit. L'intervention dont vous bénéficiez (maximum 25 EUR par an) sera calculée sur les coûts restants à votre charge après déduction de tout autre remboursement ou ristourne.

Quelques exemples pour y voir plus clair

> Si votre employeur vous propose de vous faire vacciner contre la grippe et vous offre le vaccin via le réseau de la médecine du travail, vous ne pourrez prétendre à aucune intervention pour ce vaccin. C'est assez logique car il ne vous aura rien coûté.

> Si votre enfant bénéficie de vaccins gratuits dans le cadre d'une consultation ONE, même chose, vous ne pourrez prétendre à aucun remboursement puisque vous n'auriez pas payé ces vaccins.

> Si votre médecin vous prescrit un vaccin qui ne bénéficiait jusqu'alors d'aucun remboursement dans le

cadre de l'assurance obligatoire, vous pourrez bénéficier d'une intervention équivalente au coût de ce vaccin pour un montant maximum de 25 EUR par an. Si votre vaccin vous a coûté 11 EUR, la Mutualité vous remboursera 11 EUR. Si votre vaccin vous coûte 30 EUR, la Mutualité vous remboursera 25 EUR.

> Si votre médecin vous prescrit un vaccin qui coûte 55 EUR et qui est en partie remboursé par l'assurance obligatoire, vous bénéficierez avant tout de l'intervention prévue en assurance obligatoire (les réglementations et montants de remboursement sont nationaux et appliqués de la même manière dans toutes les mutualités). Ensuite, sur la partie restant à votre charge, vous pourrez prétendre à une intervention de la mutualité avec un plafond de 25 EUR maximum.

Il s'agit là d'un "plus" offert par l'Assurance complémentaire de la MC Saint-Michel. Explication mathématique : le vaccin coûte 55 EUR. Si l'assurance obligatoire intervient pour un montant de 21,50 EUR, il reste 33,50 EUR à votre charge. Sur ce montant, la MC Saint-Michel vous remboursera encore 25 EUR. En définitive, ce vaccin ne vous coûtera plus que 8,50 EUR.

En pratique

Le remboursement sera effectué sur base d'une attestation de prestation



pharmaceutique remboursable dans le cadre d'une assurance complémentaire (BVAC) délivrée par le pharmacien. N'hésitez donc pas à demander ce document à votre pharmacien car seule cette preuve d'achat peut vous permettre d'obtenir ce remboursement.

Si vous achetez votre vaccin à l'étranger, toute preuve d'achat de celui-ci permettra d'obtenir le remboursement. Enfin, pour bénéficier de l'intervention, le membre doit être en ordre de cotisation.

Quand puis-je remettre ma preuve d'achat à la mutualité ?

Dès vaccination, vous pouvez remettre vos preuves d'achat accompagnées d'une vignette de mutuelle à votre conseiller mutualiste ou les déposer dans une de nos boîtes vertes.

OFFRE D'EMPLOI

Idee 53 asbl (Atelier de formation par le travail) engage un

Formateur cuisine/salle (H/F)

Sous la supervision du coordinateur de l'atelier 'commis de cuisine / commis de salle' et au sein de l'équipe pédagogique, il/elle :
> assure la formation pratique et théorique d'un public adulte
> participe à la bonne marche du restaurant pédagogique et des services extérieurs
> aide à la gestion et à l'administration de l'atelier

Contrat employé/e ACS bachelier, mi-temps, à durée indéterminée (engagement au 1^{er} janvier 2012)
L'offre complète est disponible sur www.ideal53.be

Lettre de motivation et CV à envoyer à Patrick Stelandre, Directeur Idée 53 asbl, Rue du Chimiste 34-36, 1070 Bruxelles ou ID53@ideal53.be
Téléphone : 02/648.95.94 - Fax : 02/648.98.17

Idée 53 est un atelier de formation par le travail qui prépare aux métiers d'employé en bureautique, d'aide ménager/aide ménagère, de commis de cuisine et de commis de salle. Basée à Bruxelles, l'asbl s'adresse à des candidats stagiaires motivés qui sont demandeurs d'emploi et qui n'ont pas le certificat d'enseignement secondaire inférieur.

Il s'agit là d'un "plus" offert par l'Assurance complémentaire de la MC Saint-Michel. En définitive, ce vaccin ne vous coûtera plus que 8,50 EUR.

Nouveaux horaires

(VOIR NUMÉRO 1459)

ANDERLECHT

Cours Saint-Guidon 7
02 521 53 09
Lu et me : 9h-13h et 14h-16h
Ma : uniquement sur rendez-vous
Je : 9h-13h et 15h-18h
Ve : 9h-13h

AUDERGHEM

Av. de l'Église Saint-Julien 23
02 660 17 75
Lu : 9h-13h et 14h-16h
Ma : uniquement sur rendez-vous
Je : 9h-13h et 15h-18h

BERCHEM

Rue Dr. Leemans 1
02 465 19 16
Lu et Me : 9h-13h et 14h-16h
Ma : uniquement sur rendez-vous
Je : 9h-13h et 15h-18h
Ve : 9h-13h

BOITSFORT

Place Keym 61
02 672 99 20
Ma : uniquement sur rendez-vous
Me : 9h-13h et 14h-16h
Ve : 9h-13h

BRUXELLES - ANSPACH

Garde les mêmes horaires !
Bld. Anspach 111-115
02 501 58 58
Lu et Me : 9h-16h
Ma et Ve : 9h-13h
Je : 9h-17h

ETTERBEEK - LA CHASSE

Av. de la Chasse 2
02 648 10 57
Lu et Me : 9h-13h et 14h-16h
Ma : uniquement sur rendez-vous
Je : 9h-13h et 15h-18h
Ve : 9h-13h

FOREST

Place Saint-Denis 48
02 376 22 49
Lu : 9h-13h et 14h-16h
Ma : uniquement sur rendez-vous
Me : 9h-13h

IXELLES - MALIBRAN

Rue Malibran 51
02 647 08 14
Ma : uniquement sur rendez-vous
Me : 9h-13h et 14h-16h
Je : 9h-13h et 15h-18h
Ve : 9h-13h

JETTE - MIROIR

Chaussée de Jette 681
02 425 16 82
Lu et Me : 9h-13h et 14h-16h
Ma : uniquement sur rendez-vous
Je : 9h-13h et 15h-18h
Ve : 9h-13h

LAEKEN - BOCKSTAEL

Boulevard E. Bockstaël 183
02 425 95 23
Lu et Me : 9h-13h et 14h-16h
Ma : uniquement sur rendez-vous
Je : 9h-13h et 15h-18h
Ve : 9h-13h

LAEKEN - MUTSAERT

Rue de Wand 140
02 268 56 78
Ma : uniquement sur rendez-vous
Me : 9h-13h et 15h-18h
Ve : 9h-13h

SAINT-GILLES

Parvis de Saint-Gilles 16a
02 538 72 39
Lu : 9h-13h et 14h-16h
Ma : uniquement sur rendez-vous
Je : 9h-13h et 15h-18h
Ve : 9h-13h

SCHAERBEEK - COLIGNON

Rue Royale Sainte-Marie 200
02 216 10 76
Lu et Me : 9h-13h et 14h-16h
Ma : uniquement sur rendez-vous
Je : 9h-13h et 15h-18h
Ve : 9h-13h

SCHAERBEEK - HELMET

Chaussée d'Helmet 298 a
02 216 38 86
Lu et Me : 9h-13h et 14h-16h
Ma : uniquement sur rendez-vous
Ve : 9h-13h

SCHAERBEEK - MEISER

Avenue Rogier 348
02 705 77 01
Lu et Me : 9h-13h et 14h-16h
Ma : uniquement sur rendez-vous
Je : 9h-13h et 15h-18h

Info Mutualité

Fermetures à Toussaint

Durant les vacances de Toussaint (du 31 octobre au 4 novembre), les grands centres de services de la Mutualité Saint-Michel restent ouverts. Leurs heures d'ouverture sont indiquées ci-dessous. Ils seront cependant tous fermés le mercredi 2 novembre et l'agence du boulevard Anspach sera fermée le mardi 1^{er} novembre.

- > **Laeken** - Bd. Emile Bockstael 183
- > **Schaerbeek** - Rue royale Ste-Marie 200
- > **Anderlecht** - Cours Saint-Guidon 7
- > **Bruxelles** - Bd. Anspach 111-115



- > **Etterbeek** - Av. de la Chasse, 2
- > **Uccle** - Rue du Doyenné 98

Service Social

> La permanence de **Bruxelles** sera fermée les mardi 1^{er} et mercredi 2 novembre.

- > La permanence de **Laeken** sera fermée le mercredi 2 novembre.
- > La permanence d'**Anderlecht** sera fermée le mercredi 2 novembre.

Service Pension

> La permanence d'**Anderlecht** sera fermée le jeudi 27 octobre.

// Toutes les agences seront fermées le mardi 1^{er} et mercredi 2 novembre. //

> La permanence d'**Etterbeek** sera fermée le vendredi 28 octobre.

> La permanence de **Schaerbeek** sera fermée le lundi 31 octobre.

> La permanence de **Bruxelles** sera fermée le mardi 1^{er} novembre.

Assurance complémentaire

Garde d'enfants malades : jusque 80 euros par an

La Mutualité Saint-Michel rembourse 2 euros par heure de garde (avec un maximum de 80 euros par an et par enfant de moins de 12 ans) à tous ses membres en ordre de cotisation, qu'ils habitent à Bruxelles, aux alentours ou en province. A titre illustratif, cela représente par exemple une intervention de 16 euros par journée de garde de 8 heures, pour 5 jours sur l'année.

Concrètement ?

Pour obtenir cette intervention, il suffit de présenter la facture acquittée d'un service de garde d'enfants malades à domicile agréé par l'ONE ou un service public (la commune, par exemple).

Double avantage pour les membres de la MC !

Les Libellules :

un plus pour nos membres
Aide & Soins à Domicile reste notre partenaire privilégié pour la garde d'enfants malades. Les parents qui y font appel sont doublement avantagés. En effet, vous avez droit à

deux avantages financiers si votre enfant est membre de la Mutualité Saint-Michel :

1. La journée de garde vous sera facturée 26 euros de moins que les non-membres : 40 euros pour les membres de la Mutualité Saint-Michel, au lieu de 66 euros pour les non membres.

2. Après application de ce tarif préférentiel, vous pouvez encore présenter votre facture à votre conseil-1^{er} pour obtenir l'intervention de 2 euros/heure.

Contactez les Libellules au 02/647.03.66



DU TEMPS À DONNER

Altéo cherche



kinésithérapeute ou éducateur physique

Le Pélican, Cercle Sportif d'Altéo est à la recherche d'un kinésithérapeute ou d'un éducateur physique (M/F) pour encadrer nos nageurs, les conseiller et leur permettre d'évoluer et de se dépasser toujours un peu plus, mais sans viser la performance à tout prix. Le but est de privilégier le loisir au travers du sport.

Nous recherchons également des Animateurs Volontaires, afin de renforcer notre Staff, et aider et encadrer nos membres du vestiaire à la piscine, le tout dans une ambiance conviviale.



Nous nageons en moyenne deux jeudis par mois, entre 11h15 et 13h dans la piscine du Centre Sportif de Woluwe-St-Pierre "Sportcity", avenue Salomé 2 à 1150 Bruxelles. Le calendrier est fixé pour la période de janvier à juin 2011.

Infos : Michel Cormond - 02/501.58.16 ou michel.cormond@mc.be

SPORTS SENIORS

Nouvelle activité "Aquagym" à Berchem



/// Dates : tous les mardis de 10h à 11h - à partir du 18 octobre jusqu'à fin décembre
Lieu : Wellness Helena, avenue Hélène 10 à 1082 Berchem-Sainte-Agathe
Prix : 90 EUR pour les membres de la MC Saint-Michel - 100 EUR pour les non membres

Infos et inscriptions : André Dohmen au 02/427.60.29 - andree.dohmen@gmail.com

Mutualité chrétienne Bruxelles
Mutualité Saint-Michel
111-115, Bd Anspach 1000 Bruxelles
Editeur responsable : Ch. Kunsch
Fax 02/501.58.38 - Tél. 02/501 55 19

Tél. 02 501 58 58

UCCLE

Rue du Doyenné 98
02 344 06 02
Lu et Me : 9h-13h et 14h-16h
Ma : uniquement sur rendez-vous
Je : 9h-13h et 15h-18h
Ve : 9h-13h

WOLUWE-ST-LAMBERT - GEORGES HENRI

Avenue Georges Henri 244
02 735 09 93
Lu : 9h-13h et 14h-16h
Ma : uniquement sur rendez-vous
Me et Ve : 9h-13h
Je : 9h-13h et 15h-18h

WOLUWE-ST-PIERRE - STOCKEL

Place Dumon 2
02 779 03 82
Lu et Me : 9h-13h et 14h-16h
Ma : uniquement sur rendez-vous
Je : 9h-13h et 15h-18h
Ve : 9h-13h

Contactez-nous également

- > Par téléphone : 02 501 58 58
- > Par e-mail : st.michel@mc.be
- > En ligne : www.mc.be



Les permanences du service Pension

- > **BRUXELLES**, Boulevard Anspach, 111-115. Tél : 02/501.58.07 : le mardi de 9h à 12h30
- > **UCCLE**, Rue du Doyenné, 98. Tél : 02/340.88.24 : le lundi de 9h à 12h30.
- > **LAEKEN**, Boulevard Emile Bockstael, 183. Tél : 02/423.04.04 : le jeudi de 9h à 12h30.
- > **ANDERLECHT**, Cours Saint-Guidon, 7. Tél : 02/521.54.68 : le jeudi de 9h à 12h30.
- > **SCHAERBEEK**, Rue Royale Sainte-Marie, 200. Tél : 02/240.80.30 : le lundi de 9h à 12h30.
- > **ETTERBEEK**, Avenue de la Chasse, 2. Tél : 02/629.04.92 : le vendredi de 9h à 12h30.

Sur rendez-vous : Le service Pension vous reçoit également sur rendez-vous l'après-midi. Il est également accessible par mail à l'adresse : pensionbx1135@mc.be

Les permanences du service Social

- > **BRUXELLES**, Boulevard Anspach, 111-115. Tél : 02/501.58.30 : le lundi et le mercredi de 9h à 17h; le mardi, le jeudi et le vendredi de 9h à 13h.
- > **UCCLE**, Rue du Doyenné, 98. Tél : 02/340.88.26 : le lundi de 9h à 12h30.
- > **LAEKEN**, Boulevard Emile Bockstael, 183. Tél : 02/423.04.04 : le mercredi de 9h à 12h30.
- > **ANDERLECHT**, Cours Saint-Guidon, 7. Tél : 02/521.54.68 : le mercredi de 9h à 12h30.
- > **SCHAERBEEK**, Rue Royale Sainte-Marie, 200. Tél : 02/240.80.30 : le jeudi de 9h à 12h30.
- > **ETTERBEEK**, Avenue de la Chasse, 2. Tél : 02/629.04.92 : le jeudi de 9h à 12h30.

Permanence téléphonique : Le service Social est également à votre disposition au bout du fil! Une permanence téléphonique a lieu du lundi au vendredi de 9h à 12h au 02/501.58.30.